

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

72 N° 8 1950

L'encyclique « Humani Generis »

Jean LEVIE (s.j.)

p. 785 - 793

<https://www.nrt.be/es/articulos/l-encyclique-humani-generis-2666>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'ENCYCLIQUE « HUMANI GENERIS »

La nouvelle encyclique était attendue dans les milieux catholiques. On savait le Saint-Père préoccupé de certains mouvements d'idées et décidé à intervenir; on savait aussi qu'il désirait que son intervention apparût à tous aussi ferme et précise dans les décisions doctrinales que pleine de charité pour les personnes et attentive à ne pas entraver la saine ardeur au travail chez les professeurs et étudiants de théologie.

Quiconque a lu et étudié les encycliques, les lettres et les discours de S.S. Pie XII sait avec quel soin extrême il nuance sa pensée, afin de n'être interprété ni au delà ni en deçà de ce qu'il veut énoncer. Ce qui frappe d'emblée à la lecture de l'encyclique « *Humani generis* », c'est cette modération toute paternelle du ton et ce souci très marqué de bien définir les limites dans lesquelles veut se maintenir l'autorité pontificale. Si le pape rejette une adaptation excessive, par « *irénisme* » mal compris, aux idées de ceux qu'on veut conquérir à la foi catholique, c'est après avoir déclaré qu'il est légitime de viser à découvrir « l'élément de vérité... qui se cache parfois dans les affirmations fausses » et de profiter de ces affirmations elles-mêmes « pour scruter et considérer plus soigneusement certaines vérités philosophiques ou théologiques ». S'il blâme une liberté illégitime prise en philosophie par rapport « aux principes et énoncés essentiels », c'est après avoir rappelé que l'Eglise « abandonne à la libre discussion des esprits compétents de nombreux points qui ne touchent ni directement, ni indirectement aux questions de foi et de morale ».

La même modération se manifeste à l'égard des personnes. Le pape n'a voulu citer aucun nom. Ensuite il a tenu à affirmer à plusieurs reprises que l'ensemble des théologiens catholiques est à l'abri de tout reproche : « Quoique nous sachions bien que les docteurs catholiques se gardent généralement de ces erreurs... ». « Nous savons, à la vérité, que la plupart ⁽¹⁾ (en latin : *plerosque*) des maîtres catholiques, dont les travaux profitent aux Athénées, aux Séminaires et aux Collèges d'Instituts religieux, sont loin de ces erreurs ». En-

(1) La traduction française officielle « la majorité » ne rend pas ici le mot latin « *plerosque* », qui dit davantage.

fin plusieurs fois le Saint-Père a voulu reconnaître et affirmer la loyauté des intentions chez certains qui se sont trompés : « Beaucoup, déplorant la discorde et la confusion qui règnent dans les esprits, mus par un zèle des âmes imprudent, éprouvent dans leur ardeur un vif désir de rompre les barrières qui divisent d'honnêtes gens ; ils adoptent, en conséquence, un tel « irénisme » que, laissant de côté les questions qui divisent les hommes, ils envisagent non seulement de combattre d'un commun accord l'athéisme envahissant, mais même de réconcilier les dogmes, fussent-ils opposés. » A la fin de l'encyclique il revient encore sur ce « propos mal réglé d'apostolat ».

La même modération se manifeste enfin dans la volonté souvent exprimée de ne pas arrêter ou ralentir par ces prescriptions la recherche libre et confiante. Dès l'introduction, le pape avait engagé les « théologiens et philosophes catholiques » à « ne pas ignorer ou négliger ces systèmes qui s'écartent plus ou moins de la voie droite » ; ailleurs il demande que la « doctrine de l'évolution » soit de la part des savants catholiques « l'objet de recherches et de discussions » ; il désire que les exégètes « explorent et établissent » *en quel sens* les onze premiers chapitres de la Genèse appartiennent véritablement au genre historique, tout en ne répondant pas au concept moderne de l'histoire ; dans la conclusion il exhorte de nouveau les professeurs d'instituts ecclésiastiques « à chercher de toutes leurs forces à concourir au progrès des sciences qu'ils enseignent », mais sans outrepasser les limites établies par le Saint-Siège.

Avoir constaté ce souci anxieux de jugement nuancé, de charité paternelle, de confiance en la recherche aidera les prêtres et les fidèles à recevoir l'encyclique comme elle doit être reçue, c'est-à-dire comme une parole de lumière, donnée dans la sérénité de la charité apostolique et avec le seul souci du bien des intelligences.

Occasion et but de l'encyclique.

Le Saint-Père indique clairement lui-même, dans l'encyclique, les *occasions* qui l'ont provoquée et, en conséquence, les *caractères du redressement* qu'il a en vue. Il pose délibérément dès le début, comme causes premières et éloignées du mal, les *erreurs contemporaines en dehors de l'Eglise* : monisme panthéiste fondé sur l'idée d'évolution ; matérialisme dialectique ; existentialisme athée ou rejetant la valeur du raisonnement métaphysique ; faux historicisme renversant les fondements de toute vérité absolue soit en philosophie soit dans la conception du dogme ; enfin, parmi ceux qui sont venus à l'Eglise, convertis du rationalisme d'autrefois, un reste de défiance de la raison et du magistère. Ces tendances néfastes de l'extérieur, puissamment soutenues par des esprits parfois très séduisants, ne pouvaient manquer de peser sur l'atmosphère générale de la pensée catholique.

Certes, déclare le pape (nous venons de le rappeler) « les docteurs catholiques se gardent généralement de ces erreurs » ; mais un mal commence auquel le Saint-Père veut « s'opposer dès le principe », afin de ne pas devoir peut-être un jour, s'il différerait son intervention, « porter remède à une maladie déjà invétérée ».

L'époque actuelle est une époque dangereuse du point de vue intellectuel. Dès le début de son pontificat, Pie XII a stigmatisé « l'agnosticisme religieux et moral » comme le grand mal de notre temps ; la seconde guerre mondiale, provoquée et conduite avec un tel mépris des valeurs morales, l'extension du « communisme athée », le succès des philosophies matérialistes ou agnostiques ont bouleversé davantage encore la confiance dans les vérités religieuses et morales définitives. Dans le désarroi intellectuel qui suivit immédiatement la guerre, pour beaucoup d'êtres humains tout sembla remis en question, même ce qui avait toujours paru le plus sûr pour les esprits religieux.

Les catholiques ne pouvaient pas ne pas ressentir l'influence de ce mouvement général des idées. Ceux-là en particulier devaient fatalement en éprouver le contre-coup qui, par leur mission d'enseignement ecclésiastique, avaient l'obligation d'étudier de près la pensée de leur époque. C'est dans ces milieux que le Saint-Père discerne le malaise intellectuel aboutissant à un certain nombre d'opinions erronées, auquel il veut porter remède par la fermeté même de ses directives.

Pie XII dégage lui-même deux formes de ce malaise, deux causes de ces erreurs ; chez certains, c'est attrait de la nouveauté ou souci de se montrer « de leur temps » ; chez d'autres c'est un zèle apostolique mal compris, désireux de rapprocher tous les hommes de bonne volonté en face de l'athéisme envahissant : en conséquence ils atténueront par irénisme des vérités intangibles ou tenteront, sous prétexte de meilleure adaptation, de transformer indûment les méthodes essentielles de la théologie traditionnelle.

Ce qui caractérise le malaise intellectuel présent, c'est qu'il paraît être davantage un ensemble de tendances qu'un système achevé ou en formation. Il se situe, non seulement dans l'enseignement ecclésiastique, mais aussi aux points de contact entre celui-ci et la vulgarisation ou l'application apostolique. Le même souci pratique d'atteindre plus directement les âmes rejaillit sur l'enseignement, comme il rejaillit sur les formes de la liturgie ou sur les méthodes apostoliques. Les auditeurs et les étudiants jouent ici un rôle de grossissement, d'amplification assez notable. Le pape signale ce danger : « Ce que certains enseignent aujourd'hui de façon couverte, avec des précautions et des distinctions, sera proposé demain par d'autres plus audacieux de manière claire et sans restriction, non sans faire tort à beaucoup, spécialement au jeune clergé, et non sans dommage pour l'autorité ecclésiastique ». Il signale aussi le danger de notes de cours ou d'exposés privés, plus audacieux que les livres imprimés et qu'on se communique de main en main au détriment de la fermeté doctrinale.

Il serait certes injuste de généraliser géographiquement et de pousser au noir les traits particuliers qui expriment ce malaise intellectuel; le pape affirme clairement lui-même qu'il s'agit d'un début (nous préférons nous y opposer dès le principe); il déclare que la proposition des opinions nouvelles comporte *des degrés*, des différences de présentation, et qu'il n'y a pas là de doctrine « ayant l'accord unanime des divers auteurs ». Rien donc ici qui rappelle la gravité de la crise moderniste. Mais le Saint-Père sait le danger de toute *confusion intellectuelle*; elle peut demain ou après-demain aboutir à des désastres. Or, contre la confusion des idées, contre un malaise qui, laissé à lui-même, ne peut que grandir et désaxer de plus en plus les intelligences, il n'y a qu'un remède : la *clarté des directives*, la netteté des décisions d'autorité, réclamant de tous une franchise et une loyauté égales dans la soumission.

Là est le but de l'encyclique : *faire la clarté* et, par elle, rétablir la sérénité intellectuelle là où elle a été troublée. Le pape a moins visé à condamner des personnes qu'à prévenir la diffusion des erreurs; il ne se tourne pas vers le passé, mais vers l'avenir; il n'est pas préoccupé de fixer les responsabilités d'hier, mais de déterminer fermement les positions à tenir pour assurer le salut de la pensée catholique.

Les directives sont claires; les unes ont un caractère général et visent surtout d'une part diverses manifestations du relativisme dogmatique ou philosophique, d'autre part le manque de soumission envers le magistère ordinaire de l'Eglise; les autres touchent des points particuliers et sont distribuées, selon leur objet, entre les diverses parties de l'encyclique, un peu à la manière d'un syllabus de propositions à écarter de l'enseignement catholique.

Les directives se manifestent d'emblée comme étudiées et précisées avec le plus grand soin; tous les mots portent; s'il s'agit du désir naturel de la vision béatifique et de la gratuité de l'ordre surnaturel, ce qui est condamné c'est « de prétendre que Dieu ne peut créer des êtres doués d'intelligence sans les ordonner et les appeler à la vision béatifique » (*Alii veram « gratuitatem » ordinis supernaturalis corrumpunt, cum autem Deum entia intellectu praedita condere non posse, quin eadem ad beatificam visionem ordinet et vocet*); au delà le Saint-Père n'intervient pas. L'existentialisme qui est rejeté, c'est celui qui « professe l'athéisme ou du moins rejette la valeur du raisonnement métaphysique (*« existentialismum » sive atheismum profitentem sive saltem valori ratiocinii metaphysici adversantem*). Le Saint-Père ne se prononce pas sur la possibilité ou l'existence d'un autre existentialisme qui serait exempt de ces deux erreurs. Parfois c'est par l'addition du *motif doctrinal* de la directive que le pape précise le sens et la portée de celle-ci. Si la naissance *ex Adamo* de tous les êtres humains postérieurs à Adam est affirmée, si le polygénisme est rejeté, c'est parce qu'« on ne voit aucune façon d'accorder pareille

doctrine [du polygénisme] avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du Magistère ecclésiastique sur le péché originel... » (Cum nequaquam appareat quomodo huiusmodi sententia componi queat cum iis quae fontes revelatae veritatis et acta Magisterii Ecclesiae proponunt de peccato originali...). La formule a été rédigée de façon à laisser de côté la question des « préadamites » qui eut son heure de célébrité, et à bien marquer le point essentiel du problème : la doctrine du péché originel ; encore les termes ont-ils été tous attentivement pesés : « cum nequaquam appareat quomodo... componi queat » n'est pas la même chose que « cum appareat... componi nequaquam posse » ; la première formule, très ferme d'ailleurs, reste toutefois moins exclusive et radicale que n'eût été la seconde.

Ces remarques n'ont qu'un but : mettre en pleine lumière toute la valeur de précision et d'autorité doctrinale de l'encyclique « *Humani generis* » et le devoir des théologiens catholiques d'en faire une étude approfondie.

Résumé sommaire de l'encyclique.

Il n'y a de divisions indiquées ni dans le texte latin de l'encyclique ni dans les traductions officielles existantes. Les titres et sous-titres marqués ci-dessous, p. 840 et ss., relèvent donc de la seule responsabilité de la revue ⁽²⁾.

L'encyclique s'ouvre par l'exposé des *erreurs modernes en dehors de l'Eglise*. Rien d'étonnant au fait de ces erreurs à chaque époque de l'histoire vu l'impuissance morale de la raison humaine, dans l'ordre actuel, à atteindre son plein équilibre sans le secours de la révélation divine. — *Énumération de ces erreurs modernes, telle que nous l'avons résumée ci-dessus, p. 786.*

De là le pape passe naturellement *aux répercussions de ces erreurs dans les milieux catholiques*. Certes le rôle des théologiens et des philosophes catholiques a toujours été d'étudier à fond le milieu de pensée dans lequel ils vivent, tant pour en réfuter les erreurs que pour en dégager les éléments latents de vérité et reconsidérer de plus près les positions traditionnelles en regard de ces nouvelles opinions. Si les théologiens et philosophes catholiques s'étaient maintenus strictement dans ce rôle, le Saint-Siège ne serait certainement pas intervenu. Mais actuellement, bien que les docteurs catholiques se soient généralement gardés de ces erreurs, des déviations particulières se sont produites, soit par amour de la nouveauté et désir de se montrer de son temps, soit par zèle apostolique mal réglé et irénisme imprudent. Le pape précise alors certains modes d'expression de ce mouve-

(2) Nous nous sommes aidé des deux plans proposés jusqu'ici : celui de la Croix du 29 août 1950 ; celui de l'agence Kipa, reproduit par le *Tablet* du 2 septembre 1950 et par la Documentation catholique du 10 septembre.

ment d'idées dans les milieux catholiques : livres imprimés ; cours oraux ; manuscrits communiqués en privé.

Après cette introduction, trois grandes parties se distinguent clairement dans l'encyclique : les erreurs en *théologie* — en *philosophie* — dans les *sciences positives*.

Pour ce qui concerne les erreurs en *théologie*, quatre aspects principaux retiennent l'attention du Souverain Pontife. 1^o) D'abord et avant tout le *relativisme dogmatique* ; certaines tendances actuelles « non seulement y conduisent mais le renferment déjà ». Sous prétexte de revenir, dans l'exposition de la doctrine catholique, « aux expressions employées par la Sainte Ecriture et les Pères » afin de mieux rencontrer les dissidents, on en arrive « à négliger, ou rejeter ou priver de leur valeur tant de notions importantes que des hommes d'un génie et d'une sainteté non communs, sous la vigilance du Magistère et non sans l'illumination et la conduite du Saint-Esprit, ont conçues, exprimées et précisées dans un travail plusieurs fois séculaire pour formuler toujours plus exactement les vérités de la foi ». Ensuite on leur substitue « des notions et des expressions flottantes et vagues d'une philosophie nouvelle, qui existent aujourd'hui et disparaîtront demain comme la fleur des champs ; c'est faire du dogme lui-même comme un roseau agité par le vent ». Pie XII s'étend avec insistance sur la *valeur absolue de vérité* des formules dogmatiques.

2^o) La doctrine du *Magistère* tant ordinaire qu'extraordinaire, des rapports entre liberté de recherche des théologiens et interventions du Magistère, de la nature de l'assentiment requis envers une décision non infaillible est alors exposée ; l'encyclique réagit contre la tendance à mettre l'accent sur l'Ecriture et la Tradition d'une manière qui affaiblit les droits du Magistère vivant : le souci de revenir aux sources et d'éclairer par tout le passé le présent de l'Eglise ne doit pas faire oublier que c'est, à chaque époque, le Magistère vivant actuel de l'Eglise qui, seul, a reçu et garde, de par l'institution du Christ, la fonction d'interprétation authentique du dépôt révélé et que ce Magistère doit exercer son action de direction intellectuelle bien au delà des définitions dogmatiques, avec obligation correspondante de soumission des chercheurs.

3^o) Quatre erreurs sont notées relativement à l'interprétation de l'Ecriture Sainte : les trois premières ont déjà à plusieurs reprises été condamnées comme contraires à la saine exégèse catholique : limitation de l'inerrance scripturaire à ce qui concerne les vérités morales et religieuses ; distinction illégitime entre le sens divin caché, de l'Ecriture, qui serait seul infaillible, et le sens humain ; interprétation scripturaire ne tenant compte ni de l'analogie de la foi, ni de la tradition de l'Eglise. En un quatrième point, le pape accentue la position déjà prise dans la lettre de condamnation de Dain Cohenel et dans l'ency-

clique *Divino afflante Spiritu* : il condamne les attaques dirigées contre l'interprétation *littérale* de l'Écriture, attaques partant du faux principe que l'exégèse *symbolique et spirituelle* doit *se substituer* à celle-ci ; il rejette l'opinion qui prétend que c'est par l'exégèse symbolique et spirituelle que « les Livres de l'Ancien Testament qui, aujourd'hui dans l'Eglise, resteraient fermés comme une fontaine scellée, seraient enfin de nouveau intelligibles à tous. Par cette voie, assure-t-on, s'évanouissent toutes les difficultés qui n'entravent que ceux qui restent attachés au sens littéral des Écritures. »

4°) Vient alors une série d'environ dix erreurs particulières, dans le domaine de la théologie, simplement énumérées pour mettre en garde contre elles : elles se suivent dans un ordre qui semble évoquer l'ordre de succession des traités théologiques : De Deo, De Deo creante, De Deo elevante, De sacramentis, De Ecclesia, De vera religione. Le commentaire plus approfondi, qui sera consacré dans la revue aux erreurs théologiques condamnées dans l'encyclique, reprendra ces points particuliers.

La partie de l'encyclique consacrée à la *philosophie* est faite de deux points essentiels, souvent rappelés par le Magistère suprême depuis le Concile du Vatican.

Elle est d'abord une *apologie de la valeur de la raison humaine*, contre toute tentative agnostique ou positiviste, et en conséquence une apologie de ces *principes métaphysiques fondamentaux* qui sont à la base de la philosophie traditionnelle. L'encyclique rappelle en même temps les domaines où doit être affirmé par les catholiques ce pouvoir efficace de la raison : « On sait l'importance que l'Eglise attache au pouvoir qu'a la raison humaine de démontrer, avec certitude, l'existence d'un Dieu personnel, de prouver victorieusement à partir de signes divins les fondements de la foi chrétienne, d'exprimer justement la loi inscrite par le Créateur dans le cœur des hommes, enfin, d'atteindre à une certaine connaissance des mystères, véritable et très fructueuse (cfr Conc. Vat. D.B. 1796) ». Or pour que la raison, ayant à résoudre ces problèmes, « arrive à s'exercer ainsi avec justesse et sûreté » il faut qu'elle ait été « formée comme il convient », c'est-à-dire qu'elle ait été « pénétrée de cette philosophie saine que nous avons reçue des siècles chrétiens » : suit alors la défense, contre ses détracteurs agnostiques, de cette *métaphysique* fondamentale. Il est utile de remarquer que, dans l'exposé de ce premier point, strictement dogmatique, l'encyclique ne prononce pas le mot de « philosophie scolastique » ou de « philosophie thomiste » ; elle n'a en vue jusqu'ici que cette philosophie essentielle, qui est indispensable dans la synthèse apologétique et théologique du catholicisme et qui est du reste l'âme de la philosophie scolastique.

Le pape fait un pas de plus dans le point suivant où il se place,

non plus au point de vue dogmatique, mais au point de vue pédagogique de la formation des futurs prêtres dans les séminaires catholiques : « Si on a bien saisi ces points de vue, on apercevra sans peine pourquoi l'Eglise exige que ses futurs prêtres soient formés aux disciplines philosophiques selon la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique (*C.I.C.*, can. 1366, 2). C'est que l'expérience de plusieurs siècles lui a parfaitement appris que la méthode de l'Aquinat, qu'il s'agisse de former de jeunes esprits, ou d'approfondir les vérités les plus secrètes, s'impose entre toutes par ses mérites singuliers; sa doctrine s'harmonise avec la Révélation divine comme par un juste accord; elle est singulièrement efficace pour établir, avec sûreté, les fondements de la foi, comme aussi pour recueillir, de façon sûre et utile, les fruits du vrai progrès (*A.A.S.*, vol. XXXVIII, 1946, p. 387) ». Or cette philosophie a été récemment l'objet d'un certain nombre d'attaques : l'encyclique les parcourt l'une après l'autre et y répond point par point; en même temps elle précise à l'occasion les présupposés erronés qui sont à la base soit de ces attaques soit des philosophies qu'on oppose à la *philosophia perennis*. Le commentaire qui sera consacré dans la revue à la partie philosophique de l'encyclique reprendra chacun de ces points.

La 3^e partie de l'encyclique a pour objet certains rapports entre la foi et les sciences positives. Ce sont d'abord la *biologie* et l'*anthropologie*, mises en cause quant à deux questions essentielles : 1^o l'origine du corps humain dans le système de l'évolution générale des organismes vivants : ici le Saint-Père proclame nettement la liberté de la recherche, pourvu qu'elle soit conduite « avec le sérieux, la modération et la mesure nécessaires » et « à la condition que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Eglise »; 2^o le polygénisme (précisé en ce sens qu'il y aurait eu « sur terre, après Adam, de vrais hommes qui ne descendent pas de lui par génération naturelle comme le premier père de tous », « ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples premiers pères »). Ici le pape déclare que « les fils de l'Eglise n'ont plus du tout pareille liberté ». Le motif en est la doctrine catholique du péché originel : « on ne voit, en effet, aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du magistère ecclésiastique, sur le péché originel, péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel commis par Adam, et qui, répandu en tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient (cfr *Rom.*, V, 12-19; *Conc. Trident.*, sess. V, can. 1-4). »

Après la biologie et l'anthropologie, viennent les *sciences historiques* à propos des récits de l'Ancien Testament et tout particulièrement des onze premiers chapitres de la Genèse. Le pape blâme « certaine manière beaucoup trop libre d'interpréter les Livres historiques

de l'Ancien Testament » et reprend, en l'interprétant officiellement, la lettre adressée par la Commission biblique à l'archevêque de Paris (16 janvier 1948; *A.A.S.*, XL, p. 45-48; *N.R.Th.*, 1948, p. 653-655). Cette interprétation ne restreint en rien le sens et la portée du document précédent mais le confirme en tous points, en précisant la tâche future des exégètes en ce domaine : Si ces onze premiers chapitres « ne répondent pas de façon rigoureuse au concept de l'histoire qui fut celui des grands historiens grecs et latins, ou qui est celui des maîtres de notre temps », toutefois ils « appartiennent, en un sens véritable, que les exégètes devront encore explorer et établir, au genre historique ». Les exégètes sont donc invités à préciser davantage les caractères de ce genre historique très spécial. Le pape trace lui-même quelques jalons de cette recherche de précision : « les hagiographes décrivent de façon populaire » ; « on peut accorder qu'ils ont pris quelque chose aux narrations populaires » de leur temps, à condition de ne pas perdre de vue le rôle de l'inspiration divine dans « le choix et l'appréciation des documents » utilisés.

L'encyclique se termine par un appel à la vigilance attentive des évêques et supérieurs généraux d'Ordres et d'Instituts religieux et à l'obéissance entière et convaincue de tous les professeurs d'Instituts ecclésiastiques.

Conclusion.

L'encyclique « Humani generis » se présente à nous comme une œuvre de lumière, destinée à dissiper une confusion qui tendait à s'accroître et qui, dans l'ambiance actuelle, pouvait devenir néfaste : elle réclame de nous cette *docilité intellectuelle totale* qui cherche à *comprendre pleinement* pour obéir parfaitement. Elle se présente comme une œuvre de *pondération et de précision*, traçant la voie droite entre les erreurs possibles soit par excès soit par défaut ; elle exige de chacun de nous cette *étude approfondie*, qui, s'élevant au-dessus des irréflexions de la passion et du parti-pris, s'efforce de parvenir au cœur de chaque question, pour pénétrer toutes les raisons théologiques de la décision pontificale. Elle est une œuvre de *paix et de charité*, laissant de côté les questions de personnes pour ne voir que le bien de la doctrine catholique éternelle ; elle demande de nous *cette même charité délicate*, qui évite toutes polémiques oiseuses et suspicions mutuelles, pour ne chercher qu'à promouvoir en toute loyauté, selon les intentions du pape, la pleine orthodoxie de la pensée catholique.

C'est dans cet esprit que la *Nouvelle Revue Théologique* voudrait offrir à ses lecteurs, en plusieurs articles, un commentaire de l'encyclique « Humani generis ». La note présente n'a voulu être qu'une simple introduction.

Jean LEVIE, S. I.